

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 998-02-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 998-2012, TEL QU'AMENDÉ, SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, et conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, qu'à la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a donné un avis de motion concernant l'adoption du Règlement numéro 998-02-2022 modifiant le Règlement numéro 998-2012, tel qu'amendé, sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bromont.

Ce projet de modification au code d'éthique et de déontologie se résume comme suit :

- Il énonce les principales valeurs de la Ville :
 - L'intégrité des employé(e)s municipaux;
 - L'honneur et la dignité rattachés aux fonctions d'employé(e)s de la Ville;
 - La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - Le respect et la civilité envers les autres employé(e)s de la Ville, les membres du conseil de celle-ci et les citoyens;
 - La loyauté envers la Ville;
 - La recherche de l'équité.

- Il énonce les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé(e)s de la Ville;

L'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 7 mars 2022 à 19h00 à l'Hôtel de Ville situé au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Suite à l'absence d'un avis public précédent l'adoption du règlement à la séance du 7 février 2022, cette adoption sera soumise à nouveau au Conseil à sa séance du 7 mars 2022.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 16^e jour de février 2022.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques